



Annulation reconnaissance de paternité

Par **seb17000**, le **16/12/2014** à **11:30**

Voilà en fait lorsque je suis venu au monde, j'ai porté le nom de jeune fille de ma mère. Et lorsque elle s'est marié lors de mes 6 ans en 1991, son mari qui est devenu mon père lors du mariage est allé à la mairie pour me reconnaître comme son fils. Il y a 1 ans maintenant mais parents on divorcé, et moi ce que je voudrais c'est savoir qu'elle démarche je peux faire pour annuler la reconnaissance de paternité afin que je récupère mon premier nom de famille pour des raisons personnelles.

Par **aguesseau**, le **16/12/2014** à **11:40**

bjr, rnsi votre père vous a élevé pendant 5 ans au moins (possession d'état) la filiation n'est plus contestable donc vous ne pouvez pas changer de nom de famille pour des raisons personnelles. rn vous pouvez prendre le nom de votre mère comme nom d'usage. rncdt

Par **seb17000**, le **16/12/2014** à **11:41**

Sa ve dire quoi comme nom d'usage ?